



## **MOBILITE ET RECRUTEMENT, DES CHANGEMENTS EN VUE**

Montreuil, le 19/12/2016

La CGT Insertion probation a participé à plusieurs réunions de travail avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire sur la mobilité et le recrutement.

### **SUR LA MOBILITE:**

**Une première réunion sur les critères de mobilité s'est déroulée le 1<sup>er</sup> décembre 2016.**

Cette rencontre, souvent évoquée par les deux organisations syndicales représentatives en CAP (la CGT insertion probation et le SNEPAP), était devenue nécessaire, aucune réactualisation n'ayant eu lieu depuis 2012.

Les critères de mobilités ont été rappelés et continueront de faire l'objet d'un guide propre à la CGT, mais **l'administration de son côté débute un travail pour rendre plus lisible sa note mobilité. Celle-ci devrait sortir en février 2017 pour une CAP de mobilité prévue en avril 2017.** Ainsi c'est par une demande pressante de la CGT, que l'administration devra permettre aux agents mutés connaître le plus tôt possible leur futur lieu d'affectation afin de pouvoir s'organiser au mieux dans leur vie personnelle.

Le logiciel HARMONIE devrait également être utilisé lors de la prochaine mobilité. **La CGT espère que cette informatisation ainsi que le délai entre la publication de la note et la CAP, permettra enfin à chacun d'accéder à son dossier personnel et de faire remonter les difficultés ou erreurs.** La CGT restera évidemment vigilante et présente pour faire des vérifications.

En revanche, l'administration n'a pas répondu à la revendication de la CGT de permettre à chaque agent faisant une demande de mutation de se voir notifier son nombre de points.

Lors de cette réunion, **il a également été évoqué une clarification et des précisions concernant les rapprochements de conjoint et les CPIP placés.** En effet, pour ces derniers, les notes successives conjuguées à la pré-affectation de collègues sur ces postes ont rendu particulièrement incertaine la quotité de bonification dont ils bénéficient.

**CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>

Par ailleurs, **concernant les agents bénéficiant d'un Centre d'Intérêt Moral et Matériel (CIMM) dans un Département d'Outre Mer**, la transposition de priorités statutaires inscrites dans l'article 60 de la loi du 26 avril 2016 devrait ENFIN trouver une application concrète dans la CAP des CPIP! Cette priorité, une revendication de longue date, chère à la CGT et inscrite dans ses orientations, semble être sur le point d'aboutir.

Enfin, la CGT et le SNEPAP-FSU ont rappelé leur **opposition au système de la fidélisation qui bloque les agents sur poste durant deux ans**. Avec l'abandon de la pré-affectation, obtenue par la lutte des personnels, ce frein à la mobilité doit être levé !

#### **SUR LE RECRUTEMENT:**

La CGT s'est également pleinement investie sur la question du recrutement, le projet d'arrêté qui était "bloqué" depuis 2 ans est à nouveau soumis aux organisations syndicales.

Si la CGT insertion probation a boycotté une première réunion en réaction aux poursuites disciplinaires intolérables contre notre collègue Mylène, les amendements que nous avons communiqués à l'administration ont été en partie repris.

La **diversification des profils** dans le recrutement est en bonne voie et les modalités de recrutement sont désormais à la hauteur de ces enjeux. Les épreuves devraient être moins axées sur des compétences universitaires et seront davantage tournées **vers une capacité d'écoute, relationnelle, sur la motivation et les capacités à exercer le métier de CPIP**.

La CGT se réjouit de l'ouverture plus large du RAEP pour le concours interne sans précision de la filière d'origine, dossier portant sur le parcours personnel et l'intérêt pour la profession de CPIP.

**A la demande de la CGT, le jury composé de 8 membres comportera 4 personnels d'insertion et de probation dont 2 CPIP**. Les psychologues introduits dans le recrutement auront un rôle consultatif et limité par un cadre juridique et déontologique strict.

La CGT, même si elle n'a pas obtenu que la table ronde soit à nouveau instaurée ou qu'un troisième concours soit ouvert à des personnes ayant une expérience professionnelle certaine dans le domaine social, sanitaire ou éducatif les qualifiant particulièrement pour exercer le métier de CPIP, a su cependant porter des avancées pour diversifier le recrutement et rendre plus cohérent le concours avec les réalités du terrain.

**La CGT se félicite des échanges et des avancées obtenues ou en passe de l'être. Elle continuera à être force de proposition pour un équilibre entre les intérêts de la profession et des agents, que ce soit pour la mobilité ou le recrutement.**

**CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>